
LE PROPAGATEUR

Volume VI. 1er Novembre, 1895, Numéro 17

BULLETIN

Montréal 23 octobre 1895.

*. **Nouvelles diverses.**—La législature de l'état du Texas, Etats-Unis, vient de voter une loi prohibant expressément le pugilat (*prize-fighting*) ainsi que les combats entre un homme et un taureau ou tout autre animal. Les infractions aux dispositions de cette loi seront punies par la détention pendant un certain temps au pénitencier. Cette législation, destinée à supprimer une coutume immorale et dégradante, est due à l'initiative de M. Charles Culberton, le gouverneur de l'Etat. La majorité en faveur de la passation de la loi a été considérable dans les deux Chambres de la législature.

—On sait déjà que N. S. P. le Pape a été choisi comme arbitre par les républiques d'Haïti et de Saint-Domingue pour régler leurs questions de frontières. Il a accepté cet arbitrage et il a nommé une commission de cardinaux pour examiner le dossier qui lui a été transmis. Cette commission se compose des cardinaux Rampolla, président, Vannutelli, Ledochowski et Galimberti.

—Dimanche le 13 octobre, jour de sa fête patronale, Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, a fait sa millième ordination sacerdotale. L'ordinand était M. l'abbé Aldéric Desjardins, ecclésiastique du petit séminaire de Sainte-Thérèse. Mgr Fabre est évêque depuis vingt deux ans. Les mille prêtres qui ont été ordonnés par lui appartiennent, dit la *Semaine religieuse* de Montréal, à quatre-vingt huit diocèses ou ordres religieux.

—La crise dont le Brésil était menacé a été évitée grâce au président Moraes. La Chambre des représentants avait d'abord rejeté le bill d'amnistie qui venait d'être voté par le sénat, mais elle l'a adopté subséquemment. Ce bill accorde une amnistie complète aux rebelles en y comprenant l'amiral Mello et les autres principaux chefs.

—Au Portugal la constitution de la chambre des Pairs a été ré-